C.I.S.C.M.
Centre Intercommunal de Santé des Cantons de Mons
Rue des Arquebusiers, 5
7000 - Mons

RAPPORT DE GESTION
Comptes annuels de l'exercice 2018

Le compte de résultats de l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 fait apparaître un bénéfice de l'exercice de 11.597 € contre un bénéfice de 41.890 € en 2017

Ce résultat est la continuité des économies commencées lors des exercices précédents. Ces économies, dans les postes de charges, bien qu'obligées et nécessaires pénalisent la réalisation totale de l'objet social de l'intercommunale (développement de nouvelles activités, projets de promotion à la santé, pas d'investissement en matériel ou mobilier, la dépense en entretien reste réduite au minimum pour permettre les activités de base).

Dans les démarches entreprises pour une participation équitable des pouvoirs organisateurs des services d'enseignements bénéficiant des services de l'intercommunale, un accord est intervenu avec la Province de Hainaut sur le versement d'un subside en fonction du nombre d'étudiants sous tutelle mais également du ratio de solvabilité de notre institution.

La vente du bâtiment n'est toujours pas effective et l'état des locaux ne permet pas à l'intercommunale la recherche de locataires susceptibles de compenser la perte de revenus liée au départ du SPMT.

Le résultat positif au cours de l'exercice est largement atténué par l'augmentation de la cotisation de responsabilisation qui ne cesse de croître au cours des exercices.

LES PRODUITS

Le montant total des produits s'élève à 769.132 € contre 784.009 € en 2017.

Les produits d'exploitation réalisés durant cette année, s'établissent à 769.132 € contre 783.547 € en 2017 et se composent :

- des subsides de l'ONE

2018	2017
338.864 €	310.020 €

- de la participation des communes affiliées

2018	2017
348.282 €	326.913 €

- du subside de la Province de Hainaut

2018	2017
52.113 €	52.036 €

- de la facturation des examens réalisés par le centre pour le compte des établissements d'enseignement

2018	2017
5.506 €	8.662 €

- et du remboursement par le Fonds des maladies professionnelles

2018	2017
8.077 €	10.726 €

Les autres produits sont relatifs

- à la location de nos locaux dans le cadre des activités de l'intercommunale dans le domaine de la consultation des nourrissons et de la médecine du travail

2018	2017
16.290 €	74.329 €

Ce poste correspond à la location pour le premier trimestre par les occupants à savoir SPMT-ARISTA et l'ONE. Depuis les locaux sont inoccupés.

LES CHARGES

Au niveau des charges, le total des charges se chiffre à 757.537 € contre 742.119 € en 2017 et se ventile entre :

- les biens et services divers à concurrence de 175.381 €, reprenant
  - les frais médicaux (principalement les vaccins et autres produits pharmaceutiques)

2018	2017
9.253 €	9.537 €

  - les frais d'entretien du bâtiment et leur contenu

2018	2017
25.471 €	19.275 €

  - les fournitures
    - consommation d'énergie et d'eau

2018	2017
15.582 €	17.565 €

    - frais de télécommunication et de frais postaux

2018	2017
4.698 €	4.497 €

    - frais de bureau et de maintenance bureautique

2018	2017
2.341 €	1.804 €

  - la rétribution des tiers
    - Indemnités des médecins à la prestation

2018	2017
35.224 €	36.924 €

    - Réviseur, notaire, avocat publications légales

2018	2017
4.841 €	4.257 €

- les frais liés aux transports des élèves et transport interne

2018	2017
18.721 €	16.789 €

- les autres frais divers (frais de formation, de représentation)

2018	2017
1.034 €	673 €

- les frais de recours à du personnel détaché et secrétariat social

2018	2017
36.425 €	65.626 €

- les indemnités des instances

2018	2017
16.693 €	18.316 €

- les assurances pour 5.098 €

- Les rémunérations, charges sociales et pension pour un montant de 534.584 €.

  - les rémunérations

2018	2017
461.893 €	413.268 €

  - les autres frais de personnel (assurances, médecine du travail, ...)

2018	2017
9.190 €	5.914 €

  La cotisation de responsabilisation continue d'augmenter

2018	2017
96.116 €	79.929 €

- Les charges d'amortissement s'élèvent à 2.824 €
- Les charges financières et exceptionnelles s'élèvent à 2.882 € contre 7.925 € en 2017

BILAN

Le total du bilan atteint 422.054 €.

A l'actif

- Les **actifs immobilisés** s'établissent à 5.773 €.
- Les **actifs circulants** d'un import de 416.321 € contre 396.754 € sont constitués de :
  - Les **autres créances** d'un import de 135.680 € sont constituées d'une part des montants dus par les communes associées et, d'autre part, du montant du subside à recevoir de l'ONE
  - Les **valeurs disponibles qui** s'élèvent à 88.331 €.
  - Les **placements de trésorerie** pour un total de 192.310 €

Au passif

Les **capitaux propres** se composent de :

- Le **capital souscrit** qui reste inchangé à 18.592 €.
- Les **réserves** composées de la réserve légale pour 14.655 € et des réserves disponibles de 155.360 €.
- La perte reportée s'élève à 383.187 €.

Les **dettes à plus d'un an** s'élèvent à 213.522 € sont inchangées et représentent les avances consenties par les associés.

Les **dettes à un an au plus**, s'élèvent à 403.112 € contre 389.409 € et se décomposent entre :

- les dettes financières représentent l'ouverture de crédit pour un import de 99.376 € contre 52.113 € en 2017
- les dettes commerciales pour 48.833 € contre 72.038 €
- les dettes fiscales, salariales et sociales se décomposent en
  - Précompte professionnel pour 57.160 € contre 19.815 €
  - ONSS (y compris les cotisations de responsabilisation) pour 105.485 € contre 164.060 €
  - Autres dettes dont le pécule de vacance pour 92.257 € contre 81.122 €

AFFECTATION BENEFICIAIRE

Le bénéfice de l'exercice écoulé s'élève comme défini ci-avant à 11.597 € que le conseil d'administration propose de reporter.

Evénements d'après clôture

Néant

Identification des risques et incertitudes

La proposition de vente partielle ne s'est toujours pas réalisée.

Autres dispositions visées par l'article 96 du code des sociétés

- Dépenses en matière de recherche et développement : néant
- Existence de succursales : néant
- Utilisation d'instrument financier : néant

Applications des règles comptables de continuité.

La direction continue d'examiner la possibilité de faire participer les communes bénéficiant des services de l'intercommunale sans implication financière.
La décision de subside de la Province de Hainaut sera prolongée dans les années futures.

Ces quelques considérations soumises à votre réflexion, nous pouvons aussi vous assurer qu'aucun événement marquant n'est survenu.

Dès lors, le Conseil d'Administration vous propose :

- d'approuver le rapport de gestion qu'il vous présente ;
- d'approuver les comptes annuels ;
- de lui donner décharge de son mandat pour l'exercice 2018.

Fait à Mons, le 9 mai 2019

DEPLUS Jean-Paul
Président du Conseil d'administration